



ATTN: MR. JOHN SAMPLE  
123 FINANCE STREET  
SUITE 1234  
ANYCITY PR A1A 1A1

## NOTES :

- 1) **Le porteur de parts (un « investisseur ») a le droit de nommer une personne pour le représenter à l'assemblée au lieu des représentants de la direction désignés dans la présente procuration.** Il est possible d'exercer ce droit par l'inscription dans l'espace prévu du nom de l'autre personne que l'investisseur souhaite nommer. Cette autre personne n'est pas tenue d'être un investisseur du Fonds.
- 2) Pour être valide, la présente procuration doit être signée et déposée auprès de **Broadridge Investor Communication Solutions, C.P. 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9** de façon à ce qu'elle soit reçue au moins 24 heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, ou la procuration peut être déposée auprès du président de l'assemblée au plus tard au début de l'assemblée.
- 3) Si l'investisseur est un particulier, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. L'investisseur qui est un particulier et qui vote en son nom peut voter par téléphone ou par Internet ou peut transmettre par courrier à Broadridge Investor Communication Solutions une procuration signée, tel que décrit précédemment. Veuillez consulter les instructions ci-après pour savoir comment voter par téléphone ou par Internet. Si un investisseur vote par téléphone ou par Internet, les instructions de vote ainsi reçues par Broadridge Investor Communication Solutions, selon le cas, seront réputées valables et l'investisseur votant par téléphone ou par Internet reconnaît, convient et déclare que toutes les exigences relatives à des documents portant sur le vote par procuration, ainsi que leur signature, ont été respectées.
- 4) Si l'investisseur est une société, un dirigeant ou un mandataire autorisé doit signer la présente procuration. La preuve de l'autorité à agir peut être exigée. Si les parts sont immatriculées au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur ou d'un fiduciaire, la présente procuration doit être signée exactement de la façon dont les parts sont immatriculées. Si les parts sont immatriculées au nom d'une personne décédée ou d'un autre investisseur, le nom de l'investisseur doit être inscrit en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu, le représentant successoral doit signer la présente procuration et inscrire son nom en caractères d'imprimerie sous sa signature, et une preuve de l'autorité de signer au nom de l'investisseur doit être jointe à la présente procuration.
- 5) Veuillez vous reporter à la circulaire de sollicitation de procurations connexe pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de remplir et d'utiliser la présente procuration et pour obtenir d'autres renseignements concernant l'assemblée.
- 6) Si les parts sont détenues par deux investisseurs ou plus, l'un d'eux peut exercer les droits de vote rattachés aux parts détenues, mais si plus de l'un d'eux est présent ou représenté par procuration, tous doivent exercer ensemble les droits de vote rattachés aux parts.
- 7) Si la présente procuration n'est pas datée dans l'espace prévu, elle sera réputée porter la date à laquelle elle a été postée.
- 8) **Les droits de vote rattachés aux parts représentées par la présente procuration seront exercés conformément aux instructions fournies. Toutefois, la présente procuration confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants de la direction désignés. Si aucune instruction n'a été donnée à l'égard du vote pour ou contre les questions décrites précédemment dans la présente procuration, les représentants de la direction exerceront les droits de vote rattachés aux parts représentées par la présente procuration POUR ces questions. L'investisseur ou son fondé de pouvoir peuvent seulement voter si l'investisseur détient des parts du Fonds.**
- 9) La présente procuration est réputée englober toutes les parts du Fonds que détient l'investisseur, à moins d'indication contraire de l'investisseur dans la présente procuration.

## DIRECTIVES DE VOTE :

### VOTER PAR LA POSTE :

Pour voter par la poste, le présent formulaire de procuration doit être rempli, signé et retourné à l'adresse suivante :  
**Broadridge Investor Communication Solutions, C.P. 3700, STN Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9**

### VOTE PAR TÉLÉPHONE :

Vous pouvez également donner vos instructions de vote par téléphone au **1 800 474-7501 (en français)** ou au **1 800 474-7493 (en anglais)**. Votre numéro de contrôle à 16 chiffres est inscrit vis-à-vis du nom du Fonds. Vous ne pouvez utiliser le service de vote par téléphone le jour de l'assemblée.

### VOTE PAR INTERNET :

Pour voter par Internet, rendez-vous au **www.proxyvote.com**. Le numéro de contrôle à 16 chiffres vous permettant d'accéder au système de vote par Internet est inscrit vis-à-vis du nom du Fonds. Vous ne pouvez utiliser le service de vote par Internet le jour de l'assemblée.

Voir au verso

**PROCURATION  
DEVANT SERVIR  
À L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS SUIVANT :  
FONDS IMMOBILIER MONDIAL NINEPOINT  
(le « Fonds »)**

devant avoir lieu le mercredi 18 septembre 2024, à 9 h 30 (heure de Toronto), aux bureaux de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., situés au Bay Adelaide Centre, East Tower, 22, rue Adelaide Ouest, à Toronto, en Ontario.

La présente procuration est sollicitée pour le compte de la direction du commandité de Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire »), en sa qualité de gestionnaire du Fonds. Si vous avez des questions sur la façon de remplir la présente procuration, veuillez communiquer avec le gestionnaire au 1 866 299-9906.

En signant ci-après, l'investisseur nommé dans la présente procuration nomme Kirstin McTaggart ou, à défaut, Iryna McCoubrey ou, au lieu de l'une ou l'autre de ces personnes,

\_\_\_\_\_ , comme fondé de pouvoir de l'investisseur avec pleins pouvoirs de substitution. Kirstin McTaggart est une dirigeante du gestionnaire et une administratrice du commandité du gestionnaire et Iryna McCoubrey est une employée du gestionnaire. Un exemplaire signé de la présente procuration autorisera le fondé de pouvoir nommé à assister, à voter et à agir, au nom de l'investisseur signataire et pour son compte à l'égard des parts détenues par celui-ci dans le Fonds, à l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds devant avoir lieu le mercredi 18 septembre 2024 à 9 h 30 (heure de Toronto) et à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement, quant à la question indiquée ci-après et à toutes les autres questions qui peuvent être dûment soumises à cette assemblée. La présente procuration révoque les procurations antérieures qu'a signées l'investisseur nommé dans la présente procuration relativement à l'assemblée extraordinaire.

Le gestionnaire soumet la question ci-dessous à l'approbation des investisseurs. Les investisseurs ne seront en mesure de voter que sur la proposition qui porte sur les parts qu'ils détiennent à la fermeture des bureaux le 31 juillet 2024.

**(REPLIR SEULEMENT UNE CASE «  » PAR LIGNE À L'ENCRE NOIRE OU BLEUE)**

**POUR LES PORTEURS DE PARTS DU FONDS IMMOBILIER MONDIAL NINEPOINT :**

VOTER POUR	VOTER CONTRE	N° DE RÉFÉRENCE	NOMBRE DE TITRES	N° DE CONTRÔLE	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	110, 120, 130	12345678	9999 9999 9999 9999	

ou, en l'absence d'instructions, VOTER POUR la résolution exposée dans la circulaire de sollicitation de procurations connexe approuvant la fusion du Fonds immobilier mondial Ninepoint avec le Fonds d'infrastructure mondiale Ninepoint et les questions connexes.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'investisseur

Signée le \_\_\_\_\_ 2024.

\_\_\_\_\_  
Nom de l'investisseur (en caractères d'imprimerie)